

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 08 février 2024**

Objet : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du Syndicat

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trente janvier 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 7 procurations) - 136 voix

Votants : 38 Pour soit 136 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P. Allard) - 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) – 15 voix
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – VISIO
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Etienne LEJEUNE – (procuration à Mr Leclère) 1 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F. Comby) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 2 voix
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix - PRESENTIEL
Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix - VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Président CD87
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseillère Départementale CD87
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) 2 voix
Mr Jean Marie MASSY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze

Le tableau des emplois et des effectifs révisé par délibération N°818 du 31 mars 2022 est actuellement le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
FILIERE	GRADE	FONCTION
TECHNIQUE	INGENIEUR PRINCIPAL	Directeur
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	Responsable réseau
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	Responsable réseau
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	Responsable financier
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	Responsable administrative
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	Assistante financière et administrative
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante administrative
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante financière
EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET occupé par un contractuel en application des dispositions de l'article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée		
TECHNIQUE	TECHNICIEN	Assistante Technico-administratif

Au vu de la liste des agents promouvables sans examen établie par le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne, l'agent qui occupe le poste d'assistante administrative est concerné.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs et ainsi de **créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe** en lieu et place de celui d'adjoint administratif.

Le tableau des effectifs serait alors le suivant à compter du 15 mars 2024 :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
FILIERE	GRADE	FONCTION
TECHNIQUE	INGENIEUR PRINCIPAL	Directeur
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	Responsable réseau
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	Responsable réseau
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	Responsable financier
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	Responsable administrative
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	Assistante financière et
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	Assistante administrative
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante financière
EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET occupé par un contractuel en application des dispositions de l'article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée		
TECHNIQUE	TECHNICIEN	Assistante Technico-administratif

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en lieu et place de celui d'Adjoint administratif occupé par une assistante administrative,
- de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs du Syndicat tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce nouveau tableau des emplois et des effectifs.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par

13 février 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20240208-CS114_D888-

N°888-2